



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 59157

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur une situation qui apparaît injuste et infondée, à savoir que les jeunes de 20 ans en recherche d'emploi sont exonérés du paiement de l'inscription à la sécurité sociale, alors que les jeunes de 20 ans étudiants, et donc sans ressources, doivent s'acquitter de cette inscription à la sécurité sociale, sauf s'ils sont boursiers. Il souhaite savoir quelle mesure le Gouvernement entend prendre pour rétablir une égalité de traitement pour l'ensemble de la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59157

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8964

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)